



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ULRIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale\greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ulric :

Que

Considérant la situation reliée à la vague de la COVID-19 et pour respecter les directives des autorités gouvernementales relativement aux mesures à prendre, la Municipalité de Saint-Ulric vous informe que la séance publique du conseil municipal du 17 janvier 2021 aura lieu à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Pour les prochaines séances, le conseil municipal va siéger à huis clos, le public ne sera pas admis et ils sont invités à écouter l'enregistrement audio des délibérations et des prises de décisions pour cette période.

Les enregistrements audios ainsi que les procès-verbaux sont disponibles sur le web de la municipalité; www.st-ulric.ca

La population pourra poser leurs questions ou envoyer leurs commentaires, par courriel à st-ulric@lamatanie.ca.

Donné à Saint-Ulric, ce 10 janvier 2021.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
greffière-trésorière